

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026

L'article L.1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre réel et spécialité.

Le budget primitif 2026 a été voté le 22 avril 2026 sur les bases du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 05 mars 2026.

L'adoption du budget confère au maire, ordonnateur, l'autorisation d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1. Généralités

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité : d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Chacune d'elles regroupent les dépenses et recettes nécessaires à la mise en place du projet municipal.

Le budget primitif 2026 de la commune présente des recettes et dépenses totales qui s'équilibrent à hauteur de :

- 4 800 220 € pour la section de fonctionnement,
- et 3 996 423 € pour la section d'investissement.

Déduction faite des opérations d'ordre et des divers virements entre sections, les dépenses et recettes réelles sont reprises ci-dessous :

Recettes totales	7 693 317 €	Dépenses totales	7 693 317 €
Impôts et taxes	3 251 735	Dépenses d'équipement	3 208 577
Dotations et participations	798 181	Remboursement de la dette	318 500
Produits des services	351 591	Autres charges de gestion courante	395 032
Autres produits de gestion courante	75 510	Charges à caractère général	952 371
Atténuatio de charges	47 000	Charges de personnel	2 278 320
Résultat 2025	695 641	Atténuation de produits	21 700
Dotations et fonds divers	359 808	Charges financières	91 794
Subventions pour les projets	682 471	Charges exceptionnelles	2 500
Emprunts	1 200 000	Déficit reporté	424 523
Excédent de fonctionnement	231 370		

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026 s'élèvent à 4 800 220 €. Déduction faite des opérations d'ordre destinées à l'amortissement des subventions et à des reprises sur amortissement, dépréciations et provisions (44 823 €), **le montant des recettes réelles s'élève à 4 524 027 €.**

La première de ces recettes provient des impôts directs locaux (taxes foncières et taxe d'habitation), taxes et dotations communautaires. Pour 2026, il est envisagé de percevoir un montant total de 3 251 735 € contre 3 003 403 € en 2025. Le conseil municipal, dans sa séance du 22 avril 2026, a décidé de maintenir les taux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2025, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 37,50 %,
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 52,29 %,
- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 16,50%.

Les bases des impôts sont revalorisées de 0,80 % en 2026, évolution qui correspond à l'inflation constatée entre novembre 2024 et novembre 2025.

Cet indice détermine le taux d'actualisation des valeurs locatives cadastrales depuis 2018.

Les dotations de l'Etat ainsi que les participations des autres organismes (comme par exemple la CAF pour les activités enfance-jeunesse) contribuent à hauteur de 798 181 € (contre 689 515 € en 2025). Les dotations 2026 sont en évolution par rapport à l'année précédente.

Les produits des services, domaines et ventes diverse s'élèvent à 351 591 € contre 365 380 € en 2025. Une légère baisse de ces produits est donc envisagée.

Les autres recettes pour un montant de 122 510 € regroupent notamment :

- les revenus des immeubles pour un montant de 59 010 €

- les atténuations de charges (remboursements divers) pour un montant de 47 000 €,
- les autres recettes de gestion courante pour un montant de 16 500 €,

Enfin, la reprise du résultat constaté en 2025 s'élève à 231 370 €.

3. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026 s'élèvent à 4 800 220 €. Déduction faite des opérations d'ordre correspondant aux amortissements (280 000 €) et du virement à la section d'investissement (778 503 €), **le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 3 741 717 €.**

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses. Ainsi, 2 278 369 € y sont consacrés contre 2 163 145 € en 2025 soit une hausse de 6 %.

La prévision 2026 tient compte des évolutions réglementaires et des besoins des services.

Un montant de 952 371 € est destiné au paiement des charges à caractère général (énergies et fluides pour les bâtiments, entretien du patrimoine, achat des denrées alimentaires pour le restaurant municipal, fournitures scolaires, prestations de service, contrôle réglementaires des installations et maintenance, entretien des terrains, entretien des véhicules, assurances, formations, prestations culturelles, honoraires, impression du bulletin municipal, taxes foncières, ...) contre 797 000 € en 2025 soit une hausse de 20%.

Cette augmentation est liée en grande partie en raison de :

- la location d'un bâtiment modulaire par accueillir les enfants, en nombre croissant, sur le temps périscolaire. Le montant de la location pour deux ans s'élève à 66 000 € ;
- l'entretien des espaces verts et notamment l'égavage des arbres pour un montant de 30 000 €, en augmentation de 13 000 € par rapport à 2025 ;
- l'entretien des bâtiments pour 17 000 €, en augmentation de 12 000 € par rapport à 2025
- les assurances souscrites (dommages aux biens, flotte automobile, RC, protection juridique) pour un montant de 41 050 €, en augmentation de 18 550 € par rapport à 2025.

Les autres charges de gestion courante estimées à 395 032 € sont destinées au paiement :

- de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée,
- des subventions versées au CCAS, aux associations dont l'Ulamir,
- des indemnités versées aux élus.

Les charges financières s'élèvent à 91 794 € (contre 92 300 € en 2025) et correspondent principalement au paiement des intérêts de la dette. Les éléments de la dette sont évoqués dans la partie relative aux dépenses d'investissement.

Les charges exceptionnelles pour un montant de 2 500 € ont pour but de couvrir l'annulation de titres.

Les opérations d'ordre sont proposées à un montant de 280 000 € (contre 248 413 € en 2025). Ce sont les prévisions pour les amortissements des immobilisations. Cette dépense génère une recette d'investissement du même montant.

4. L'épargne

A partir des recettes et dépenses réelles de fonctionnement envisagées pour 2026, il ressort une épargne brute prévisionnelle de 782 310 € contre 698 088 € en 2025, soit une augmentation de 12 %.

Après remboursement du capital de la dette, évalué à 318 500 € en 2026, la commune disposerait d'une épargne nette de 463 810 € en 2026 contre 278 088 € en 2025, soit une augmentation de 66%.

5. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2026 s'élèvent à 3 996 423 €.

Déduction faite des opérations d'ordre correspondant aux amortissements (280 000 €) et du virement reçu de la section de fonctionnement (778 503 €), le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 2 937 920 €.

Les dotations et fonds divers constituent la première de ces recettes et sont évaluées à 1 055 449 €. Elles regroupent :

- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), à hauteur de 259 808 €,
- le produit des taxes d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme délivrées sur la commune, estimé à hauteur de 100 000 €,
- l'affectation du résultat de 2025 à hauteur du déficit de la section d'investissement constaté soit 695 641 €.

Les subventions d'investissement mobilisables pour les projets sont évaluées à 682 471 €. Elles proviennent des partenaires institutionnels de la commune (Etat, Région, Département, Fondation du patrimoine, ...) et sont destinées au financement de projets en cours (végétalisation des cours d'école, aménagement du centre bourg, mur d'enceinte de la chapelle, ...).

Enfin, Est inscrit au budget primitif 2026 un emprunt d'un montant de 1 200 000 € réalisé pour les travaux de requalification du centre-bourg.

6. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2026 s'élèvent à 3 996 423 €. Déduction faite des opérations d'ordre (44 823 €) et du résultat de l'exercice N-1 (424 523 €), **le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 3 527 77 €.**

Le montant des inscriptions budgétaires correspondant au capital de la dette à rembourser s'élève à 318 500 € en 2026 (contre 420 000 € en 2025).

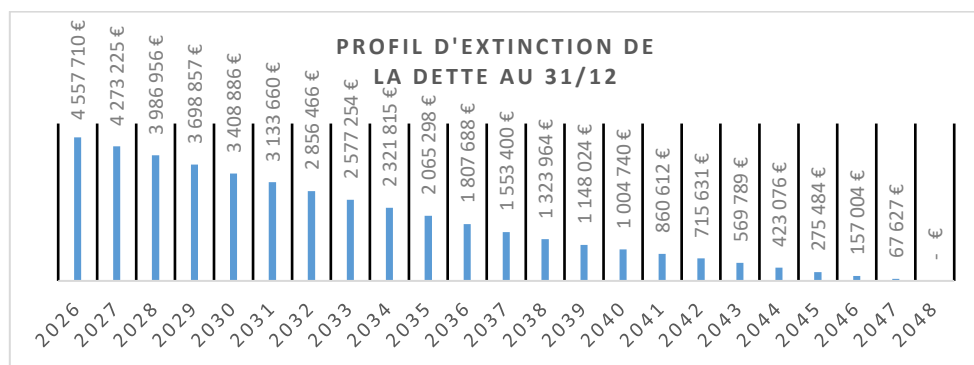
Les dépenses d'équipement sont résumées dans le tableau ci-après :

Chap. 20	Modification/révision du PLU	80 000 €	
	Frais d'études et d'insertion	54 232 €	
	Licences logiciels	5 000 €	
	Sous-total chap. 20	139 232 €	
Chap. 204	Fonds de concours au SDEF pour les travaux électrique	88 085 €	
	Programme Intracting	43 606 €	
	Fonds de concours à QBO pour les zones d'activités et l'informatique	13 391 €	
	Subvention OPAC et logis Breton	75 329 €	
	Vidéoprotection (assistance conseil)	8 000 €	
Sous-total chap. 204	228 411 €		
Chap. 21	Réfection du mur d'enceinte de la chapelle	110 000 €	
	Chaudière	120 114 €	
	Acquisitions foncières	58 902 €	
	Travaux au complexe Salvador Allende (renforcement charpente du hall, ADAP, contrôle d'accès)	71 000 €	
	Travaux voirie urbaine	104 000 €	
	Travaux voirie rurale	100 000 €	
	Vidéoprotection	130 000 €	
	Autres dépenses	5 600 €	
	Acquisition tracteur	70 000 €	
	Acquisition camion movibenne	45 000 €	
	Création d'un espace cinéraire et d'un puits du souvenir, reprise de caveaux	23 000 €	
	Aménagement de la 4 VP	46 000 €	
	Autres aménagements et agencements	12 500 €	
	Classe mobile	15 000 €	
	Acquisition mobilier scolaire et maison de l'enfance	14 500 €	
	Projet centre-bourg (remboursement EPF)	445 915 €	
	Acquisition rideaux / stores, tapis de dojo complexe sportif	22 000 €	
	Acquisition bancs stade	7 000 €	
	Travaux école	12 000 €	
	Travaux et études batiments sportifs	12 920 €	
	Trvaux pôle enfance	21 000 €	
	Signalisation verticale/horizontale	40 000 €	
	Acquisition autolaveuses	9 000 €	
	Autres acquisitions	16 000 €	
	Autres acquisitions matériels techniques	32 400 €	
	Aménagements divers	2 793 €	
	Sous-total Chap. 21	1 546 644 €	
	Chap.23	Aménagement du centre bourg	1 286 790 €
		Aménagement des cours d'école - 2ème tranche	7 500 €
		Sous-total chap. 23	1 294 290 €
	TOTAL GENERAL		3 208 577 €

7. Evolution des annuités d'emprunt

Est inscrit au budget primitif 2026 un emprunt d'un montant de 1 200 000 € réalisé pour les travaux de requalification du centre-bourg.

Comme le montre le graphique ci-dessous, au 31 décembre 2026, l'en-cours de dette sera de 4 557 710 € alors qu'il était de 3 693 364 € en 2025.



8. Capacité de désendettement

Au regard des éléments financiers précédemment exposés, la capacité prévisionnelle de désendettement de la commune pour 2026 est de 5,82 années (contre 4,52 en 2025).

Avec une capacité de désendettement de 5,82 ans, la commune a un « endettement maîtrisé » au regard du tableau défini par la Cour Régionale des Comptes.

Capacité de désendettement (dettes / épargne brute) Exprimée en nombre d'années	< 3 ans	Endettement faible
	De 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé
	De 6 à 9 ans	Endettement élevé
	De 9 à 12 ans	Endettement trop élevé
	> 12 ans	Surendettement avéré

9. Ratios

	Pluguffan CFU 2025	Pluguffan BP 2026	Moyenne strate communes du département de 3500 à 5000 habitants (2025)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	816 €	862 €	875 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 004 €	1 045 €	1 134 €
Dépenses d'équipement/population	147 €	739 €	471 €
Dettes financières/population	852 €	1 050 €	833 €
Dotations et participations/population	166 €	183 €	270 €